



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 29 MAI 2020

N°36-2020

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	<b>FINANCES</b> Attribution des marchés adaptés PATA et curage de fossés
Présents	19	
Votants	19	

◇ Convocation du 26 mai 2020 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil vingt, le vendredi vingt neuf mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 mai, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Mil'Lieu sous la présidence de Monsieur Gwénaél CRAHES, Maire

Etaient présents : M Gwénaél CRAHES, Mme Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Jérôme RETIF, Hubert DE CUSSAC, Mme Béatrice KOCH, M Stéphane DELANOE, Mmes Sabine LEDINGTON, Magaly BRIEY, M David PARIS, Mmes Virginie GUITTARD, Karine VULQUIN, MM Patrick HECHT, Mikael TUBAUD, Mme Delphine JEGU, MM Maxime GUISNEUF, Julien CADOREL, Mmes Gwenaëlle HORHANT, Noémie SAFFRE.

Absents excusés :

Procurations :

✍ Lydia LEBASTARD a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme RETIF expose au Conseil Municipal les différentes consultations menées pour des travaux et prestations à effectuer dans le cadre du programme de voirie 2020.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide :

- la proposition de l'entreprise CHAUVIN (Héric) pour le curage de fossés et le dérasement pour 1 296,00 € HT,
- la proposition de l'entreprise LANDAIS (Mésanger) pour le Point à Temps Automatique pour 695,00 € HT la tonne (soit 6 950 € HT pour un estimatif de 10 tonnes)

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020.

Pour extrait conforme, le 2 juin 2020

Le Maire,

**Gwénaél CRAHES**